

ADMINISTRATION GENERALE



Administration Communale
d' ANS
Esplanade de l'Hôtel communal 1
4430 ANS

N/Réf. : CP/FD/4859/2022
Agent traitant : Fabrice DELFOSSE
Directeur Administratif et financier

Saint-Nicolas, le 10 novembre 2022

Annexe : 1 affiche

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne : Assemblée Générale Stratégique du 15 décembre 2022

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Stratégique de l'AIDE qui se tiendra :

LE JEUDI 15 DECEMBRE 2022 A 18 H

à la station d'épuration de Liège-Oupeye
sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau

afin de statuer sur les points figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022.
2. Approbation du plan stratégique 2023-2025
3. Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe

L'ordre du jour et les documents vous ont été transmis par mail.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître la position adoptée par le conseil communal sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour sur base des documents joints et ce pour le 15 décembre 2022 à 12h au plus tard.

Dans le cas où vous ne les auriez pas reçus, veuillez-vous adresser à Madame Christelle Paquay, assistante du Comité de Direction, à l'adresse : c.paquay@aide.be.

Conformément aux dispositions du décret du 26 avril 2012, les citoyens peuvent assister à l'Assemblée générale, sous les conditions suivantes :

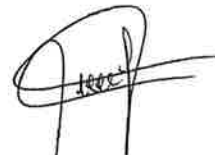
- être domicilié dans une commune/province associée ;
- en qualité d'observateur, c'est-à-dire sans possibilité d'intervenir ;
- les citoyens ne sont pas autorisés à assister aux points de l'ordre du jour qui concernent des questions de personnes.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour l'AIDE,



F. Herry,
Directeur Général.



A. Decerf,
Président.